

Image not found or type unknown



achat immobilier, apport personnel

Par **elinceromaablu**, le **16/11/2012** à **08:08**

Bonjour,

dans le cadre d'un achat immobilier, j'apporte la somme de 60000 euros, POUR UN EMPRUNT DE 90000 EUROS; nous sommes en union libre, avec des enfants d'une première union: 3 pour moi, et 1 pour mon concubin.
mon compagnon n'apporte lui que 4000 euros;
quels sont mes droits en cas de séparation, ou en cas de décès de l'un de nous? merci